Traité Chvouot

Michna 5 - Chapitre 7

וְהַחַנְוָנִי עַל פִּנְקָסוֹ, כֵּיצַד?
לֹא שֶׁיֹּאמַר לוֹ:
"כָּתוּב בְּפִנְקָסִי, שֶׁאַתְּ חַיָּב לִי מָאתַיִם זוּז",
אֶלָּא אוֹמֵר לוֹ:
"תֵּן לִבְנִי סָאתַיִם חִטִּין,
וּלְפוֹעֲלַי סֶלַע מָעוֹת".
הוּא אוֹמֵר:
"נָתַתִּי",
וְהֵן אוֹמְרִים:
"לֹא נָטַלְנוּ",
הוּא נִשְׁבָּע וְנוֹטֵל,
וְהֵן נִשְׁבָּעִין וְנוֹטְלִין.
אָמַר בֶּן נַנָּס:
כֵּיצַד?
אֵלּוּ וָאֵלּוּ בָּאִין לִידֵי שְׁבוּעַת שָׁוְא!
אֶלָּא הוּא נוֹטֵל שֶׁלֹּא בִּשְׁבוּעָה,
וְהֵן נוֹטְלִין שֶׁלֹּא בִּשְׁבוּעָה.

Le commerçant [qui gère ses créances] sur son calepin : de quoi s'agit-il ?
Il ne s'agit pas d'un cas où [le commerçant] aurait dit [au client] : « Il est écrit dans mon calepin que me dois 200 zouz (pour les achats que tu as fait, par exemple) », mais d'un cas où un propriétaire aurait dit à un commerçant : « Donne à mon fils 2 Séïn (env. 16 589 cm 3) de blé », ou « donne à mon
ouvrier des pièces de monnaie pour l'équivalent d'un Sela' », que [le commerçant] dise [ensuite] :
« Je [lui] ai donné (ce que tu m'as demandé et l'ai consigné dans mon calepin) », et qu'eux (le fils ou l'ouvrier) lui rétorquent : « Nous ne les avons pas reçu », (tous deux jurent), c'est-à-dire que [(d'un côté) le commerçant] jure (avoir donné ce que le propriétaire lui avait demandé), et prend [sa contrevaleur (de la main du propriétaire)], et (d'un autre côté), eux (le fils ou l'ouvrier) jurent (n'avoir
rien reçu de la part du commerçant) et prennent (de la main du propriétaire, ce que le commerçant devait leur donner).
Ben Nanass a dit : « Comment ceux-ci (peuvent-ils en venir à faire (d'emblée) un faux serment) et ceux-là

1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

peuvent-ils en venir à faire (d'emblée) un faux serment ?! En fait, [le commerçant] prend (de la main du client la contrevaleur de ce qu'il lui avait demandé) sans prêter serment, et eux (le fils et l'ouvrier) prennent (de la main du client, ce que le commerçant devait leur donner) sans prêter de serment ! »

1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions